

## Règlement du jeu

## « Gagnez deux places pour notre concert 'Danses' à la Halle aux Grains »

L'organisateur du jeu est l'Orchestre Symphonique Etudiant de Toulouse (association loi 1901) par l'intermédiaire de ses pages officielles sur les réseaux sociaux Facebook (@orchestre.etudiant.tlse) et Twitter (@OSET\_Toulouse).

**1 – Décharge :** Les réseaux sociaux Facebook et Twitter ne peuvent être considérés comme responsables de ce jeu concours. Ce jeu concours n'est pas associé, géré ni sponsorisé par Facebook ou Twitter.

## 2 - Modalités de participation :

- 2.a Être âgé de plus de 15 ans.
- 2.b Sur Facebook : « aimer » la page officielle de l'Orchestre Symphonique Etudiant, « aimer » la publication d'annonce du jeu concours et y identifier une personne en commentaire ; entre le mercredi 8 mars 2018 à 18h00 et le lundi 19 mars 2018 à 21h00.
- 2.c Sur Twitter : « suivre » le compte officiel de l'Orchestre Symphonique Etudiant de Toulouse et « retweeter » le tweet d'annonce du jeu concours entre le mercredi 7 mars 2018 à 18h00 et le lundi 19 mars 2018 à 21h00.
- 2.d Il n'est pas obligatoire de jouer sur les deux réseaux sociaux pour que la participation soit prise en compte. Chaque participation sur un réseau social accorde une place dans le tirage au sort.
- 2.e Si la condition 2.a et l'une des conditions des articles 2.b ou 2.c (selon le réseau social via lequel le participant jouera) n'est pas remplie, la participation est considérée comme nulle par l'organisateur du jeu qui annulera donc l'inscription sur la liste de tirage au sort.

## 3 - Gagnant et gain du jeu concours :

- 3.a Le gagnant sera désigné par tirage au sort des participants des deux réseaux sociaux.
- 3.b Le gagnant sera annoncé le mardi 20 mars 2018 à 15h00 et contacté par message privé sur le réseau social sur lequel il a participé.
- 3.c Le gagnant obtiendra 2 places gratuites en catégorie A pour assister au concert de l'orchestre symphonique étudiant de Toulouse le 27 mars à 20h30 à la Halle aux Grains de Toulouse « Danses symphoniques ». Il pourra les partager avec la ou les personnes de son choix. Ces places lui seront communiquées au format numérique par le biais du réseau social avec lequel le participant aura joué ; le gagnant devra les imprimer par ses moyens personnels ou les présenter au format numérique le jour du concert par le biais de son smartphone ou tout appareil permettant la lecture d'un QR code.